

Département du Doubs

Syndicat Intercommunal
à Vocation Scolaire
de Villers- Buzon

Arrondissement de Besançon

Canton de Saint-Vit

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL DU SIVOS
Séance du 27 septembre 2018 à 20h30
Salle de la mairie de Villers-Buzon**

Date de convocation : 20/09/2018	Nombre de membres : 6 Nombre de votants : 6 Nombre de procurations : 1
<i>L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept septembre, le conseil syndical du SIVOS de Villers-Buzon, dûment convoqué le 20 septembre 2018, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Chantal JEANVOINE, présidente.</i>	Présents : André FERRER, Chantal JEANVOINE, Alain BEQUILLARD, Joël JEUNOT Suppléants : Claude DANLOUE suppléant de Stéphanie GIBERT, Josette NICOLIN
Secrétaire de séance : Alain BEQUILLARD	Absent : Absent excusé : Thierry MALESIEUX, Stéphanie GIBERT Procuration : Thierry MALESIEUX à Chantal JEANVOINE

ORDRE DU JOUR

(Ouverture de la séance à 20h30)

La présidente demande à ce que soit ajouté à l'ordre du jour le point suivant :

- **Vente de l'imprimante du bureau de la directrice**

Le conseil syndical accepte l'ajout de ce point avant les questions diverses.

1 | **Approbation du PV du 17 mai 2018**

Le procès-verbal de la réunion du conseil syndical du 17 mai 2018 est approuvé à l'unanimité.

2 | **Effectif rentrée scolaire 2018/2019**

Ecole	Classe	Enfants de			Total
		Pouilley-Français	Villers-Buzon	Mazerolles	
Villers-Buzon	PS/MS	23	4	3	30
	GS/CP	12	6	2	20
Mazerolles	CP/CE1	15	2	4	21
Pouilley-Français	CE1/CE2	15	4	5	24
	CM1	20	3	2	25
	CM2	20	3	3	26
Total		105	22	19	146
Ecart par rapport à l'année précédente		-6	0	+1	-5

3 Pack AD@T**2018-13**

La mise en œuvre du prélèvement à la source prendra effet au 1^{er} janvier 2019. L'AD@T propose à toutes les collectivités un connecteur qui permettra l'envoi automatisé des déclarations, la récupération et l'intégration automatique des taux de prélèvements ainsi que la récupération automatique des comptes rendus métiers. Toutes ces opérations grâce à leur automatisation, éviteront des erreurs lors de la confection des payes.

Le tarif négocié par l'ADA@T auprès de Berger Levrault s'élève à 250 € HT pour les communes et syndicats de moins de 10 agents et valable pour une durée de 3 années.

Le poste de la mairie de Villers-Buzon intégrant également la comptabilité du SIVOS cette somme sera divisée par 2 : 125 € pour la commune de Villers-Buzon et 125 € pour le SIVOS.

Après délibération, le conseil syndical approuve l'achat de ce pack.

Vote pour : 5 (dont 1 procuration)**Vote contre : 0****Abstention : 1****4 Contrat d'assurance risques statutaires**

Le contrat d'assurance couvrant les coûts financiers lors d'arrêt de travail du personnel ou en cas de décès arrive à échéance le 31 décembre 2018.

Le Centre de Gestion propose de renouveler le contrat d'assurance groupe et à négocier les tarifs, soit :

- Agents CNRACL : 5.95 % (avec une franchise de 10 jours par arrêt de maladie ordinaire uniquement),
- Agents IRCANTEC : 1.10 % (avec une franchise de 10 jours par arrêt de maladie ordinaire uniquement).

En parallèle, GROUPAMA a fait une proposition de tarif avec les mêmes garanties, soit :

- Agents CNRACL : 5.35 % (avec une franchise de 10 jours par arrêt de maladie ordinaire uniquement),
- Agents IRCANTEC : 1.00 % (avec une franchise de 10 jours par arrêt de maladie ordinaire uniquement).

Le conseil syndical souhaite avoir des renseignements complémentaires concernant cette assurance. Le vote est reporté au prochain conseil syndical.

5 Vente de mobilier**2018-14**

Les lits achetés pour les TAP du vendredi après-midi n'ont plus d'utilité après le passage à la semaine de 4 jours.

Certains particuliers sont intéressés par ces lits.

Le SIVOS propose de les vendre au prix unitaire de 10 €.

L'encaissement de ces ventes sous forme de chèques se fera en une fois.

Vote pour : 6 (dont 1 procuration)**Vote contre : 0****Abstention : 0**

6 Vente de l'imprimante du bureau de la directrice**2018-15**

La directrice n'utilise plus l'imprimante laser qui est dans son bureau, son ordinateur étant relié au photocopieur de l'école de Pouilley-Français. Elle a donc proposé de la racheter pour son usage personnel.

Après délibération, le conseil syndical accepte la vente de cette imprimante au prix de 10 €.

Vote pour : 6 (dont 1 procuration)**Vote contre : 0****Abstention : 0****7 Questions diverses**

- Classes de maternelle : contrôle de l'air des salles ainsi que des produits utilisés par les enseignants et le personnel d'entretien,
- Réfection de l'aire de jeux de Villers-Buzon, voir devis en cours,
- Installation de sonnettes à l'entrée des écoles, voir devis en cours,
- Règlement des parents aux Francas ; voir si possibilité de paiement par internet,
- Transports scolaires ; la CAGB a conventionné avec la région pour transporter les enfants ; pas de frais pour l'année scolaire 2017/2018 demandé par la CAGB donc aucune facturation aux parents.
- Problème de stationnement devant l'école de Villers-Buzon ; devant le portail (voir avec riverains) ; sur le parking (papier à mettre sur le pare-brise des véhicules gênants),
- Route départementale entre Villers-Buzon et Pouilley-Français ; la commune de Villers-Buzon a pris contact avec le département pour signaler le problème des accotements affaissés.

La séance est levée à 22h20.